

**COMMUNE DE CAMPUC*****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*****SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 10  
 Vote : Pour 10 contre 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 Date de la convocation : 03/12/2025  
 Date de publication : 14/12/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.**

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

**Excusé :** Guillaume DELBOUIS

Jacques ABRIEUX est nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Ressources humaines : délibération portant création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;  
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
 Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet de 29,56h pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'école et l'entretien des bâtiments publics ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 10 voix pour, le Conseil Municipal :

**DECIDE DE :**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service annualisée de 29,56 heures par semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ADOPTE :** à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211200498-20251209-09122025\_202535-DE  
 Reçu le 17/12/2025

**Thierry GOUMON,**  
**Maire**



Jacques ABRIEUX  
Secrétaire de séance

